

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2006

Sommaire

1. Introduction : En voie de rétablissement?	02
2. Encaissements	05
3. Produits financiers et placements	07
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	10
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité et "Financial Dependency Ratio" (FDR)	12
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.1.1. Technique non-vie	
5.1.2. Technique vie	
5.2. Dispersion des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques	
5.4.1. Evolution du FDR	
6. Solvabilité	17
6.1. Marges de solvabilité non-vie	
6.2. Marges de solvabilité vie	
6.3. Test de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	20
7.1. Assurance vie	
7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)	
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)	
7.2. Assurance non-vie	
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)	
7.2.2. IARD : redressement confirmé	
8. Analyse des principales branches IARD	25

1. Introduction

En voie de rétablissement?

Primes plombées

Le pronostic qu'Assuralia avait émis dans son dernier rapport annuel s'est vérifié : l'assurance belge a recueilli en 2006 juste un peu moins de trente milliards d'euros de primes, soit un recul de 12% par rapport à 2005. La croissance du secteur a donc connu un arrêt brutal : fin 2006, les primes représentaient 9,5% du produit intérieur brut (PIB), soit exactement la proportion qui prévalait fin 2003. Du coup, les bonnes performances de 2004 et de 2005 sont comme effacées.

La raison? L'annonce d'un prélèvement de 1,1% sur les primes d'assurance vie individuelle a été mal ressentie par l'épargnant, au point de réduire le volume de l'assurance vie individuelle de plus d'un cinquième. La perte atteint même plus d'un tiers pour ce qui est des contrats liés à des fonds de placement (les affaires appartenant à la "branche 23"). Or, avec un volume de vingt milliards d'euros, l'assurance vie représente deux tiers du marché belge : ce sont donc plus de quatre milliards d'euros qui manquent à l'appel....

Qu'en est-il des affaires non-vie (auto, incendie, dommages) ? Celles-ci se rapportent à un marché plutôt saturé et bénéficient d'une conjoncture assez favorable (charges de sinistres sous contrôle, absence de catastrophe majeure, assouplissement relatif des conditions de réassurance, regain de concurrence...). C'est pourquoi ces activités progressent à un taux assez modeste de 3,9% en 2006. Ce taux de croissance se rapporte à un volume global de dix milliards d'euros, soit à peu près un tiers de l'activité d'assurance en Belgique.

Avantage au client...

Fin 2006, les assureurs faisaient petite mine, mais les assurés tiraient leur épingle du jeu. La concurrence règne en effet en maître sur les marchés, ce qui se traduit par une diminution de la prime moyenne en assurance R.C. Auto (-1,2%, à 303 euros hors taxes), ainsi que par une augmentation des participations bénéficiaires en assurance vie. Celles-ci passent de 4,6 milliards d'euros en 2005 à 8 milliards en 2006.

Bien entendu, le Trésor public se frottera les mains en constatant que les affaires vie réalisées en Belgique lui valent 168 millions de recettes nouvelles, portant les rentrées fiscales à charge des assurés à 1.776 millions d'euros en 2006.

...mais année moyenne pour les assureurs

Le volume de primes occupe une place importante au tableau de bord du secteur, mais il n'est évidemment pas le seul indicateur de la tenue de l'assurance. La rentabilité du secteur est marquée aussi par les résultats financiers ainsi que par les frais et commissions.

En assurance sur la vie, principale activité en termes de gestion d'actifs affectés à la garantie des engagements pris par les assureurs, le niveau de produits financiers s'essouffle un peu en 2006 : il se réduit à 5,6% des provisions constituées.

La branche vie voit aussi l'effet de l'introduction de la taxe de 1,1% au travers de frais et commissions. En raison du coup de frein sur les primes, l'importance des frais fixes et des efforts de relance de la machine commerciale conduisent à une détérioration du ratio de frais généraux. En assurances non-vie, le tableau est comparable, puisque les frais de personnel, qui constituent le principal poste de frais généraux dans le secteur, poursuivent leur progression à un rythme plus soutenu que l'encaissement.

Comment les entreprises d'assurance ont-elles traversé turbulences et concurrence ?

D'abord, il faut relever que leur solvabilité reste stable, à raison de 3,29 et 2,29 fois la marge réglementaire respectivement en assurance non-vie et dans les branches vie.

Ensuite, le résultat net de l'ensemble du secteur se situe à 2.177 millions d'euros contre 2.334 un an plus tôt. Les entreprises bénéficiaires voient leur résultat perdre 100 millions d'euros. Le nombre d'entreprises en perte passe de cinq à neuf, pour des volumes de 88 millions d'euros en 2006 contre 31 millions d'euros en 2005. Cela étant, on assiste à nouveau à des mouvements de cessions et acquisitions ainsi qu'à la venue de nouveaux opérateurs sur le marché, ce qui traduit bien le dynamisme concurrentiel du marché.

Perspectives 2007

Si les chiffres 2006 appartiennent désormais à un passé récent, Assuralia entrevoit dès à présent les tendances qui marquent l'année 2007.

Ainsi, côté encaissements, l'assurance vie à taux garanti devrait repartir de l'avant après le plongeon enregistré en 2006. Le redressement, puisqu'il s'agit d'une relative remise à niveau, devrait s'effectuer de manière différenciée selon les types de produits : le cas atypique de la "branche 26", dont l'un des attraits est de ne pas subir la taxe de 1,1%, confirme combien l'argument fiscal fait mouche auprès du public. Cette branche pourrait franchir le cap du milliard d'euros de primes.

Au moment où une nouvelle équipe gouvernementale examinera les finances publiques, Assuralia observe que l'assurance vie n'abuse pas des bienfaits fiscaux, puisque seuls 11% des primes d'assurance vie individuelle (contrats à long terme, épargne-pension,...) entrent en ligne de compte pour une déduction des primes versées du revenu imposable.

Autre croissance en vue : celle des primes d'assurance incendie, portées non seulement par la généralisation de la couverture contre les catastrophes naturelles, mais aussi par un accroissement de la valeur des biens assurés et par une évolution des coûts de (re)construction dépassant allègrement le niveau général de l'indice des prix à la consommation. Les comptes 2007 comprendront notamment les 200 millions déboursés pour la tempête de janvier.

L'assurance auto, toujours très sensible du côté du grand public, devrait poursuivre sur sa lancée : stagnation du volume de primes global surtout en responsabilité civile, maintien de la charge des sinistres à un niveau favorable, pression de la concurrence mais rentabilité globale suffisante pour que le marché soit intéressant pour tous.

Ce qui confirme combien il est important de poursuivre cette dynamique vertueuse en maintenant les efforts pour accroître la sécurité routière. Déjà que nos routes sont de plus en plus encombrées, si la fréquence des sinistres devait augmenter, les assureurs en ressentiraient aussitôt l'effet, à commencer par la garantie "dégâts matériels", tout juste en équilibre (mais la réduction des vols donne heureusement plus d'oxygène aux contrats "omnium").

Il est trop tôt pour formuler des prévisions sur les évolutions concernant le volet financier des activités, sinon

pour constater que la volatilité des marchés financiers se traduit automatiquement par celle des valeurs de marché financiers des placements des assureurs. Par ricochet, celle-ci se répercute sur les plus-values latentes, qui, outre le mouvement baissier structurel imputable à la remontée des taux d'intérêt, subissent des effets de yoyo selon les humeurs des marchés.

Wauthier Robyns
cia@assuralia.be

Parts de marché des 15 premiers groupes en 2006 (en %)

Rang 2006	Variation de rang	Groupe	Total	Non-vie	Vie
1		Fortis	23,3	16,0	26,5
2	+2	AXA	13,9	16,6	12,7
3		Ethias	13,1	13,2	13,1
4	-2	KBC	12,9	9,2	14,6
5		Dexia	8,0	4,1	9,8
6		ING	5,8	3,5	6,7
7		AGF	3,1	3,5	2,9
8		Winterthur	2,9	6,5	1,4
9		P&V	1,9	3,8	1,1
10	+4	Ergo	1,8	3,6	0,9
11	-1	Generali	1,6	2,0	1,5
12	+1	Swiss Life	1,6	0,6	2,0
13	-1	Mercator	1,6	3,7	0,6
14	+1	Delta Lloyd	1,2	0,0	1,7
15	+1	Federale	1,0	2,0	0,5
		TOP 15	93,6	88,3	96,0

2. Encaissements

	Encaissements (En millions d'euros)		Croissance nominale (en %)	
	2005	2006	2004/2005	2005/2006
BELGIQUE*				
1. ACCIDENTS, HORS AT	383	387	-2,5%	1,1%
2. ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)	1.059	1.083	3,0%	2,3%
▶ Loi de 71	944	968	3,0%	2,5%
▶ Loi de 67	115	115	3,6%	0,6%
3. MALADIE	856	935	10,9%	9,3%
4. AUTOMOBILE	2.983	3.034	1,6%	1,7%
▶ Corps de véhicules	1.020	1.065	2,6%	4,4%
▶ RC Automobile	1.962	1.969	1,2%	0,3%
5. INCENDIE	1.860	1.989	2,9%	6,9%
▶ Habitations	1.076	1.178	4,7%	9,5%
▶ Autres risques simples	379	401	4,6%	5,6%
▶ Risques spéciaux	404	410	-3,9%	1,4%
6. R.C. GÉNÉRALE	678	718	4,4%	6,0%
7. AUTRES IARD	993	1.008	4,7%	1,4%
▶ Transport	233	244	1,4%	4,6%
▶ Crédit-caution	171	184	9,8%	7,4%
▶ Pertes pécun. div.	166	143	6,1%	-13,6%
▶ Protection juridique	286	297	3,9%	3,9%
▶ Assistance	137	139	5,3%	1,3%
TOTAL NON-VIE	8.811	9.154	3,2%	3,9%
8. VIE INDIVIDUELLE				
▶ Taux garanti (br. 21)	14.490	12.019	11,3%	-17,1%
▶ Fonds d'investissements (br. 23)	6.331	3.974	127,5%	-37,2%
▶ Opérations de capitalisation (br. 26)	328	741	519,0%	125,9%
TOTAL VIE INDIVIDUELLE	21.149	16.734	33,3%	-20,9%
9. VIE GROUPE				
▶ Taux garanti (br. 21)	3.935	3.790	0,6%	-3,7%
▶ Fonds d'investissements (br. 23)	106	119	12,4%	12,3%
TOTAL VIE GROUPE	4.041	3.908	0,9%	-3,3%
TOTAL VIE	25.190	20.643	26,8%	-18,1%
TOTAL NON-VIE ET VIE	34.001	29.796	20,4%	-12,4%
UNION EUROPEENNE**				
TOTAL NON-VIE	353	381	3,5%	7,9%
TOTAL VIE	588	627	12,0%	6,6%
TOTAL NON-VIE ET VIE	941	1.008	8,7%	7,1%

* Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2005 et 2006. Les chiffres de 2005 peuvent donc différer légèrement de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

** 25 Etats membres - 2006 : chiffres provisoires du CEA en milliards d'euros

Méthodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2005 et 2006, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la CBFA. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Économique Européen (EEE) ne sont pas reprises.

En vie, la taxe de 1,1% interrompt la croissance réelle et taux de pénétration

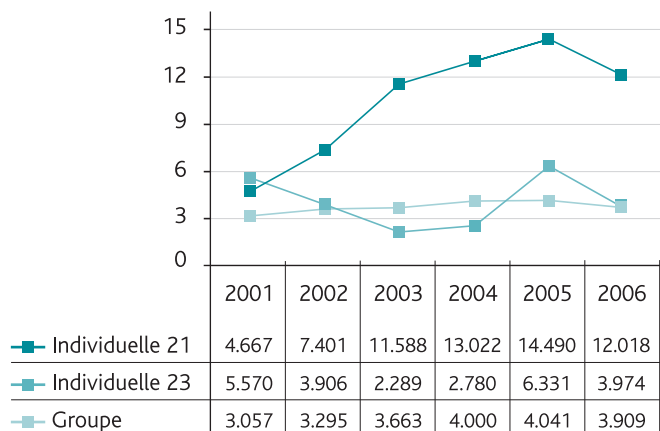
Les chiffres de 2006 indiquent une diminution nominale de 12,4% du volume global des affaires directes en Belgique, contre une hausse de 20,4% en 2005. Le total des primes est ainsi ramené à 29,8 milliards d'euros, contre 34 milliards un an plus tôt. Cette régression est, pour l'essentiel, à mettre au compte des opérations d'assurance vie, qui baissent de 18,1%, après avoir progressé de 26,8% en 2005. Les opérations non-vie augmentent de 3,9%, contre 3,2% l'année précédente.

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie belge, défini comme le rapport entre le total des encaissements et le PIB, a diminué de 1,9 point en 2006, après une progression de 1,6 point en 2005. Il se monte à 9,5% contre 11,4% un an plus tôt. Cette réduction est à mettre au compte de la contraction du volume des encaissements vie individuelle, lui-même imputable à l'introduction de la taxe de 1,1% sur les primes.

La stagnation sur longue période du taux de pénétration de l'assurance non-vie, 2,9% en 2006, niveau observé en 2000, reflète la saturation du marché de ces opérations, ainsi que la concurrence aiguë qui les caractérise. Ce taux n'a franchi le cap des 3% qu'en 2002 et 2003, sous l'impulsion d'ajustements tarifaires intervenant dans un contexte de faible croissance économique.

L'évolution négative en 2006 de l'encaissement global en Belgique contraste avec la croissance des primes au niveau de l'Union Européenne, qui est de l'ordre de 7,1%. Ces évolutions divergentes sont exclusivement à mettre au compte du marché belge de l'assurance vie qui enregistre une baisse de 18,1% contre une hausse de 6,6% au niveau européen. La progression moyenne des activités non-vie des 25 pays de l'Union Européenne, 7,9% en 2006, apparaît également plus soutenue qu'en Belgique, où elle est limitée à 3,9%.

Encaissements vie (en millions d'euros)



3. Produits financiers et placements

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas encore soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur de marché de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2006, un volume de 167,6 milliards d'euros. Leur valeur comptable représente 156,1 milliards d'euros. Les plus-values latentes at-

teignent donc 11,4 milliards d'euros, contre 13,8 milliards en 2005. Le taux de plus-values latentes tombe ainsi de 10,1% fin 2005 à 7,3% fin 2006.

La bonne tenue des marchés boursiers en 2005 et 2006 a entraîné une hausse sensible des plus-values latentes sur les actions et participations des entreprises d'assurances, qui, globalement, représentent 7,8 milliards d'euros, soit plus de deux tiers de l'ensemble des plus-values latentes.

En revanche, pour ce qui concerne les obligations, les plus-values latentes s'inscrivent nettement à la baisse. Celles-ci représentent en effet moins de 2,2 milliards d'euros fin 2006, contre 6,8 milliards fin 2005. A l'exception de 2001, il s'agit de la valeur la plus basse observée au cours des six dernières années. La hausse des taux intervenue en 2006 explique ce brusque mouvement de repli.

Le profil des plus-values latentes s'est ainsi profondément modifié entre 2004 et 2006. Aux importantes plus-values "virtuelles" sur titres à revenu fixe et aux modestes plus-values sur titres à revenu variable ont succédé d'importantes plus-values sur ces derniers titres, présentant normalement un caractère plus pérenne, tandis que fondaient logiquement les plus-values latentes obligataires, avec la remontée des taux et l'arrivée progressive à échéance des titres émis au cours de la décennie précédente.

Placements hors branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Terrains et constructions	3.120	3.507	3.567	3.808	3.599	3.791
Participations	4.578	6.808	7.096	7.665	9.295	11.612
Actions, parts et autres titres à revenu variable	19.725	13.311	13.236	16.021	20.876	24.041
Obligations et autres titres à revenu fixe	55.126	62.536	75.017	94.006	105.293	116.561
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	9.951	10.966	12.395	11.297	11.534	11.575
TOTAL	92.500	97.128	111.311	132.797	150.597	167.580

Placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	3	3
Actions, parts et autres titres à revenu variable	12.803	12.755	13.023	13.298	19.421	21.176
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.520	2.131	2.625	3.213	4.062	3.834
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	2.085	872	1.636	2.422	1.254	397
TOTAL	16.408	15.758	17.284	18.933	24.740	25.410

Le poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs augmente en 2005 et 2006, après quatre années de recul antérieur. Cette croissance s'explique par la bonne tenue des marchés boursiers ces trois dernières années.

Le poids relatif des titres à revenu fixe est en léger recul, s'établissant à un peu moins de 70% du total des placements, mais reste bien supérieur au minimum de 58% observé en 2000.

Fin 2006, l'ensemble des placements liés à des fonds d'investissements atteint 25,4 milliards d'euros, contre 24,7 un an plus tôt, progressant ainsi légèrement en dépit de la chute des encaissements de cette branche en 2006 par rapport à 2005. La bonne tenue des marchés boursiers en 2006 explique cette évolution des fonds gérés à contre sens de celle des encaissements.

3.2. Produits financiers et rendements des placements

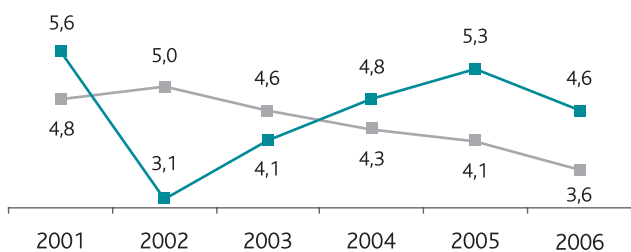
Le rendement global des placements hors branche 23 fléchit de 5,3% en 2005 à 4,6% en 2006, après trois années de redressement soutenu et ininterrompu.

Les montants nets des plus- et moins-values réalisées et des corrections de valeur, tombent de 3,9 milliards d'euros en 2005 à 2,9 milliards en 2006. L'écart positif de 1,2 point de pourcentage en 2005 est ainsi ramené à 0,5 point en 2006, soit un niveau similaire à celui observé en 2004 et assez proche de celui observé, en moyenne, sur longue période.

La réduction des rendements enregistrée en 2006 par rapport à 2005 ne se retrouve quasiment pas dans l'évolution des rendements alloués aux provisions techniques. Les entreprises ont ainsi alloué en 2006 aux provisions techniques un rendement moyen de 5,3%, contre 5,4% en 2005, issu d'un rendement financier de 4,6% sur leurs placements, alors que 3,3% suffisaient pour atteindre l'équilibre technico-financier.

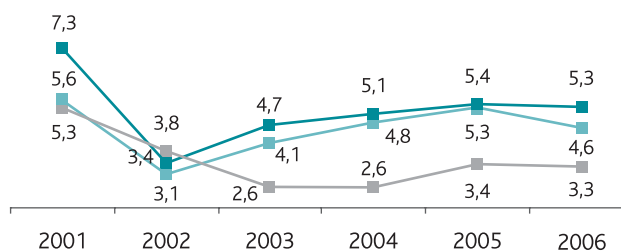
L'écart persistant, et grandissant en 2006, entre le rendement moyen des placements et le rendement alloué aux provisions techniques doit s'interpréter avec prudence, des différences non négligeables pouvant apparaître entre les valeurs représentatives des provisions techniques d'une part et les placements d'autre part.

Rendements des placements (hors branche 23) (en %)



■ Avec plus-values et corrections de valeur
■ Sans plus-values et corrections de valeur

Rendements, allocations et besoins financiers (hors branche 23) (en %)



■ Financial Dependency Ratio
■ Rendement placements
■ Rendement alloué

4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2006 à 3,1

milliards d'euros, contre 2,9 milliards en 2005. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux demeure stable à 57%.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2006 (en millions d'euros)

	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	Vie		
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	569	292	-	861
Frais internes de gestion des sinistres	634	73	-	707
Frais d'administration	900	459	-	1.359
Frais de gestion des placements	29	81	45	155
TOTAL	2.132	904	45	3.081
Par nature				
Personnel	-	-	-	1.757
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.324
TOTAL	-	-	-	3.081

4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.283 millions d'euros en 2006, soit 7,3% de l'encaissement total, niveau nettement supérieur à celui observé en 2005. Cette détérioration du ratio de commission-

nement s'explique principalement par la brusque contraction du volume des encaissements vie individuelle, caractérisées par des taux de commissionnement moins élevés qu'en assurance non-vie. A noter que les taux de commissionnement ont également légèrement augmenté en assurance IARD, ainsi qu'en accidents du travail.

Primes et commissions (hors succursales) (en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
IARD*	7.003	7.433	1.092	1.187	15,6	16,0
AT Loi de 71*	808	966	49	60	6,1	6,2
Vie individuelle br. 21*	14.601	12.468	477	589	3,3	4,7
Vie individuelle br. 23*	6.300	3.937	122	135	1,9	3,4
Vie groupe br. 21/23*	3.923	3.858	54	46	1,4	1,2
Affaires directes à l'étranger (Non-vie)	1.650	1.696	217	203	13,1	12,0
Affaires directes à l'étranger (Vie)	376	258	20	16	5,4	6,1
Ensemble des opérations**	35.097	31.115	2.086	2.283	5,9	7,3

* Affaires directes en Belgique dans les branches Incendie, Accidents et Risques Divers

** Y compris affaires directes en Belgique et réassurance acceptée

4.3. Ensemble des frais et commissions

Pour la première fois, les ratios de frais et de commissionnement affichent une nette détérioration, tant au niveau global que pour la plupart des groupes d'activités considérés isolément.

La forte réduction des encaissements vie individuelle intervenue en 2006 ne suffit donc pas à expliquer, à elle

seule, la hausse de ces ratios qui, il est vrai, ont été sensiblement réduits entre 2002 et 2005, d'une part en raison de l'accroissement soutenu des opérations vie individuelle durant cette période et, d'autre part, en raison de la nécessité pour les entreprises de réduire des niveaux de frais trop élevés par rapport aux concurrents étrangers.

Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en % des primes acquises)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Commissions	8,3	8,3	7,7	7,3	5,9	7,3
Frais de personnel	7,7	7,3	6,2	5,6	4,9	5,6
Autres charges d'exploitation	5,3	5,3	4,4	4,2	3,5	4,3
Commissions et frais généraux	21,3	20,9	18,3	17,1	14,3	17,2

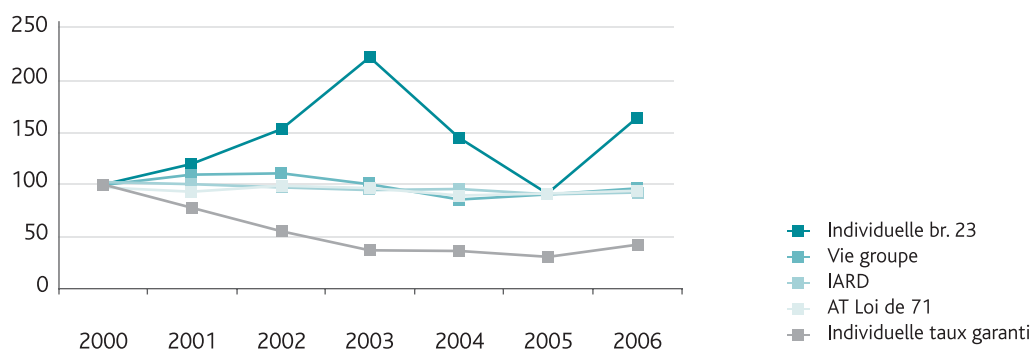
La remontée du niveau global des frais et des commissions apparaît le plus nettement pour les opérations vie individuelle à taux garanti, en raison de la contraction du volume d'affaires observé en 2006.

Elle apparaît également, mais de manière moins prononcée, pour les opérations IARD et accidents du travail, en

dépît de la hausse des encaissements observée au niveau de ces branches d'activités.

Globalement, les niveaux globaux de frais et de commissionnement retrouvent en 2006 leur niveau de 2004, la situation évoluant différemment selon les branches.

Evolution du poids relatif des commissions et des frais (2000 = 100)



5. Rentabilité et “Financial Dependency Ratio” (FDR)

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les ré-assureurs “professionnels” (pratiquant exclusivement la ré-assurance acceptée) n'étant pas encore soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2006, ces dernières représentent 31,1 milliards d'euros, contre 35,1 milliards en 2005.

5.1.1. Technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2006, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 10,5 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 9,9 en 2005.

Le solde technico-financier net atteint 1,2 milliard d'euros, soit 11,1% des primes, contre 10,7% en 2005 et 10% en 2004. La maîtrise des ratios “Sinistres à Primes” dans les branches IARD explique pour l'essentiel la bonne tenue de ces résultats.

5.1.2. Technique vie

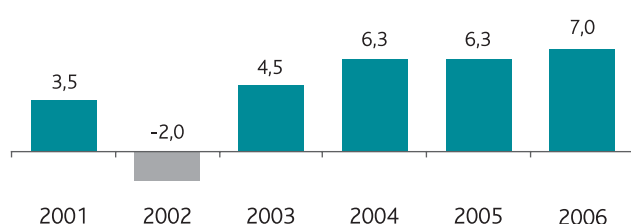
Le **compte technique vie** correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données pour les opérations vie, représentant 20,6 milliards d'euros de primes en 2006, contre 25,2 en 2005. Le solde technico-financier affiche un bénéfice de 1 milliard d'euros, soit 4,8% des primes, contre 4,6% en 2005 et 3,9% en 2004.

Pour **l'ensemble des opérations d'assurance**, Les entreprises génèrent en 2006 un solde technico-financier net de 2,2 milliards d'euros, représentant 7% des primes acquises, contre 6,3% en 2005 et 2004.

L'amélioration de ce ratio en 2006 par rapport à 2005 s'explique par la réduction brutale du volume des encaissements en vie individuelle et non par une amélioration en termes absolus de la rentabilité des opérations d'assurance.

Soldes technico-financiers nets : soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.

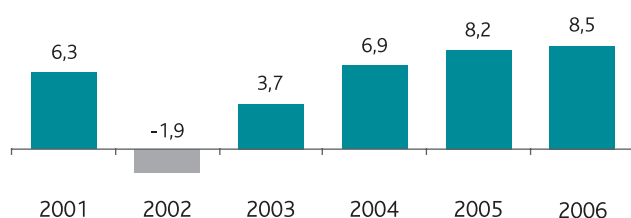
Soldes technico-financiers nets (en % des primes acquises) Ensemble des opérations



5.1.3. Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Résultats courants (en % des primes acquises)



Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Résultats de l'exercice à affecter (en % des primes acquises)



Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Le **résultat courant** de 2006 correspond à un bénéfice net de 2,6 milliards d'euros, contre 2,9 milliards en 2005. En 2006, il représente 8,5% de l'ensemble des primes, contre 8,2% en 2005. La bonne tenue des produits des placements, ainsi que la maîtrise des ratios de sinistres et de charges techniques en non-vie, contribuent au maintien des résultats technico-financiers et courant à des niveaux de rentabilité satisfaisants.

Le **résultat à affecter de l'exercice** représente un bénéfice de 2,2 milliards d'euros en 2006, soit 7% de l'ensemble des primes, contre 2,3 milliards en 2005, représentant 6,7% des primes de cet exercice.

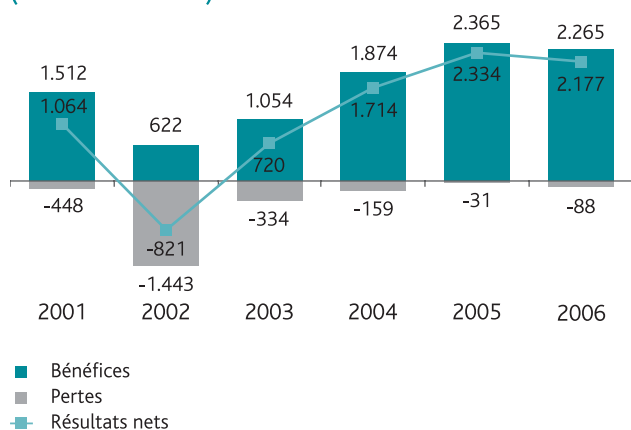
L'écart entre résultat courant et résultat à affecter s'explique pour l'essentiel par la charge des impôts, à raison de quelque 425 millions d'euros. Alors qu'elles représentaient près de 100 millions d'euros en 2005, les charges exceptionnelles et les transferts aux réserves immunisées n'atteignent que 20 millions d'euros en 2006.

5.2. Dispersion des résultats comptables

En 2006, le résultat net (bénéfices diminués des pertes) s'établit à 2,2 milliards d'euros, contre 2,3 en 2005. 9 entreprises affichent des pertes comptables, pour un montant de 88 millions d'euros, contre 31 millions en 2005, alors imputables à 5 entreprises.

La majorité des entreprises affichent un résultat comptable en 2006 supérieur à celui de 2005. Les performances de quelques-unes d'entre elles, principalement parmi celles de plus grande taille, se sont nettement améliorées, alors qu'une dizaine d'entreprises ne sont pas encore parvenues à rétablir leur rentabilité.

Evolution des résultats comptables (en millions d'euros)

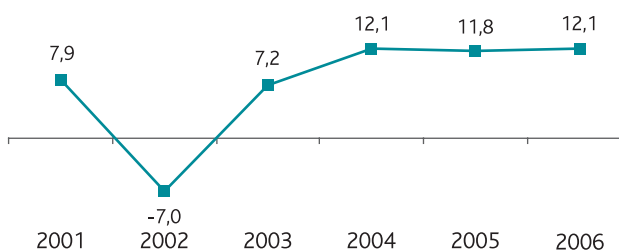


5.3. Rentabilité des fonds propres

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres "marché" : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (34% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts). Le détail des plus-values latentes (ventilation et évolution) est donné au chapitre "Placements et produits financiers" de ce document.

Rentabilité des fonds propres (valeur de marché, en %)



Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

Fin d'exercice (ensemble des entreprises)	1998	2000	2002	2004	2005	2006
Valeur comptable	8.792	8.336	7.399	9.156	9.551	10.196
Valeur de marché	20.519	15.158	8.772	16.077	20.503	20.405
Valeur de marché (Base : 1998 = 100)	100%	74%	43%	78%	100%	99%
Fonds propres "Marché"/Marge à constituer	594%	370%	184%	273%	332%	291%

Évalués à leur valeur de marché, les fonds propres avaient rattrapé en 2005 leur niveau de 1998, à la faveur de la restauration des résultats et des recapitalisations intervenues en 2003, mais retombent en deçà de cette valeur initiale en 2006, en raison de la forte contraction du volume de plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe.

Entre 2003 et 2005, la progression de la valeur de marché des fonds propres trouve en grande partie son origine dans l'augmentation des plus-values latentes. Celles-ci sont passées de 3,4 milliards d'euros fin 2002 à près de 13,8 milliards d'euros fin 2005, pour retomber à 11,4 milliards fin 2006. Cette réduction s'explique par la combinaison de deux mouvements opposés. D'une part, les plus-values latentes sur actions ont sensiblement augmenté, d'autre part, elles se sont considérablement réduites sur les obligations, en raison de la légère remontée des taux d'intérêt et de l'arrivée à échéance progressive de titres émis en période de faibles taux d'intérêt.

Si les fonds propres en valeur de marché retrouvent approximativement leur niveau de 1998, entre temps les exigences prudentielles de marges ont considérablement augmenté. En 1998, ces fonds propres représentaient près de six fois la marge de solvabilité requise, tandis qu'en 2005, ils n'en représentent même plus le triple, contre encore 3,3 fois ce montant fin 2005. Ce constat permet de rappeler que, chaque année, une partie significative des bénéfices sectoriels reste immobilisée dans les entreprises, afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Le rendement sur fonds propres (RoE) est défini par le rapport entre le résultat à affecter et la valeur moyenne des fonds propres "marché". Ce ratio, qui atteignait 16% en 1998 avant de s'écrouler à -7% en 2002 en raison du crash boursier, s'est redressé sensiblement à partir de 2003, pour atteindre 12,1% en 2006.

Le RoE peut également se calculer à partir de la variation nette de richesse des détenteurs des fonds propres ramenée à leur mise de fonds initiale. Cette variation nette de richesse correspond à la variation de valeur de marché des fonds propres, augmentée des résultats distribués et diminuée des éventuels apports en capitaux.

Le graphique ci-dessus illustre la plus grande variabilité des résultats mesurée sur cette base. Alors que le résultat comptable était positif en 2001, la variation nette de richesse laisse entrevoir pour ce même exercice une perte de 10%. En 2002, les deux mesures de rentabilité aboutissent à une perte, limitée à 7% sur base comptable et de près de 30% sur base de la variation nette de richesse. En revanche, de 2003 à 2005, les bénéfices comptables laissent entrevoir des performances bien plus modestes que celles découlant de la variation nette de richesse.

La brusque contraction de ce ratio de rentabilité en 2006 par rapport à 2005 s'explique par la contraction du volume des plus-values latentes sur obligations.

Ce ratio, que pourraient produire les entreprises d'assurance appliquant la norme IFRS 4, doit naturellement s'interpréter avec prudence, puisqu'il soulève la question du décalage comptable : il incorpore les variations des plus et moins-values latentes sur actifs, mais pas leur équivalent sur les passifs, dont les provisions techniques, qui restent évalués en valeur historique ou suivant la formule du coût amorti.

En revanche, ce ratio devrait s'avérer riche d'enseignements lorsque la valorisation tant des passifs que des actifs s'effectuera sur base de leur "juste valeur" (valeur de marché ou cohérente avec le marché), comme le prévoient le projet "Solvabilité II" et, normalement, la future norme IFRS "Contrat d'assurance".

Les entreprises disposant d'une gestion ALM (Asset Liability Management) assurant un adossement adéquat des actifs à leurs passifs devraient réduire la variabilité de ce ratio. Cette variabilité devrait alors refléter uniquement les décalages économiques qui, eux-mêmes, traduisent l'exposition aux risques des entreprises et non plus un décalge comptable comme c'est le cas actuellement.

5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques

FDR (Financial Dependency Ratio) : rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier.

Le FDR présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie et de permettre une comparaison pertinente entre les résultats calculés pour des produits à cadence de règlement rapide (short tail) ou lente (long tail).

Le FDR peut également être comparé au taux de rendement alloué aux provisions techniques. Un rendement alloué supérieur au FDR correspondant génère un solde technico-financier positif, tandis qu'un FDR supérieur au rendement alloué engendre un déficit.

En branche 23, où la charge technique évolue avec la valeur des fonds d'investissement, le FDR constitue une première approche de la performance moyenne des fonds investis.

5.4.1. Evolution du FDR

Pour l'ensemble des opérations non-vie, le FDR redevient négatif et s'établit à -1,3% des primes, contre + 0,4% en 2005.

Les soldes techniques (avant produits des placements) positifs pour la plupart des branches de l'IARD expliquent le signe négatif du FDR et traduisent le maintien de politiques tarifaires saines, évitant de conditionner la rentabilité des opérations à l'importance des produits financiers.

Cette situation varie de produit à produit : les produits incendie et corps de véhicules, à cadence de règlement plutôt rapide, affichent depuis 2002 des FDR négatifs, tandis que les produits Accidents du travail, RC générale ou RC automobile, à cadence de règlement plutôt lente, présentent des FDR positifs.

La tarification tient donc clairement compte de l'apport financier attendu, surtout pour les branches dites "long tail". Néanmoins, en 2006, plus aucune branche n'affiche un FDR égal ou supérieur à 4%, ce qui traduit une nette amélioration par rapport à 2005 pour les branches Accidents du travail, Maladie et RC générale.

En vie, l'équilibre technico-financier est atteint moyennant un rendement minimum de 3,4% en branche 21 individuelle, contre 3,8 en 2005 et de 4,3% en branche 21 groupe, tant en 2005 qu'en 2006. Comme pour les années précédentes, la situation apparaît plus préoccupante pour les opérations vie groupe que pour celles de la vie individuelle.

En branche 23, le FDR traduit la performance financière moyenne. Cette dernière s'est établie, pour l'ensemble de ces opérations, à 5,8% en 2006, contre 11% en 2005.

Pour l'ensemble des opérations hors branche 23, le FDR s'établit à 3,3% en 2006, contre 3,4% en 2005.

6. Solvabilité

Marges de solvabilité

a) **Marge constituée** : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles,...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes,...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la CBFA.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

b) **Marges à constituer** : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- ▶ Les calculs de ces montants sont basés sur
 - les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
 - les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
 - les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
 - le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

c) **Ratio de couverture** : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

d) **Correction CBFA** : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

▶ Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value "durable" sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

d) **Tests de résistance** : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

▶ Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25% pour les actions, de 15% pour les biens immobiliers, de 5% pour les obligations et enfin à une dépréciation cumulative de 5% des créances garanties sur réassureur, de 5% des primes restant à émettre, de 25% des charges techniques à récupérer et de 50% des autres créances.

6.1. Marges de solvabilité non-vie

La marge à constituer pour les opérations non-vie progresse en 2006 de 4,8%, pour atteindre 1.811 millions d'euros. La hausse des exigences prudentielles est ainsi sensiblement supérieure à la croissance de l'ensemble des primes acquises non-vie, qui s'établit à 3,8% en 2006.

L'entrée en vigueur progressive des dispositions de l'exercice "Solvabilité I" explique ce différentiel de croissance. En application de l'arrêté royal du 26 mai 2004 transposant la directive "Solvabilité I", les encaissements et sinistres afférents aux opérations responsabilité civile générale ou liées aux activités de transport (branches 11, 12 et 13) sont artificiellement augmentés, de 10% en 2005, 20% en 2006 et progressivement jusqu'à 50% en 2009, par tranche de 10% l'an.

Le volume de marge constituée s'accroît de 3,0%, contre 2,7% en 2005.

Cette progression un peu moins soutenue de la marge constituée par rapport à la marge exigée entraîne une détérioration du ratio de couverture réglementaire de 5 points par rapport à 2005, après l'amélioration de 21 points en 2005 par rapport à 2004.

Fin 2006, les entreprises affichent ainsi un ratio de couverture de marge de 329%, deuxième meilleur taux de couverture observé au cours des années 2000, après le niveau de 334% observé en 2005.

Marge de solvabilité non-vie (en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Marge constituée	4.779	4.763	5.476	5.625	5.776	5.952
Marge à constituer	1.554	1.665	1.773	1.797	1.728	1.811

6.2. Marges de solvabilité vie

La marge à constituer au titre des opérations vie affiche en 2006, en dépit du recul des encaissements, une progression de plus de 11%, contre 17% en 2005. Le maintien d'une croissance soutenue des exigences de marges en assurance vie s'explique par le fait que celles-ci sont calculées sur base des provisions techniques et non des encaissements et que les provisions ont continué à croître nonobstant le recul des encaissements enregistré en 2006.

La marge constituée enregistre une progression de 1,1 milliards d'euros, passant de 11,1 milliards d'euros en 2005 à 12,2 milliards en 2006, ce qui traduit une hausse de 10%.

La marge disponible progresse ainsi en 2006 à un rythme presque égal à celui de la marge à constituer. Le taux de couverture est ramené à 229%, contre 232% en 2004, soit un tassement de 3 points de pourcentage. Ce dernier peut se décomposer en un accroissement de 3 points de la

Par rapport à 2002, ce ratio de couverture s'inscrit tendanciellement à la hausse, en dépit du léger mouvement de retrait observé en 2006. La partie explicite, exprimée en pourcentage de la marge à constituer a en effet gagné près de 25 points et la partie implicite, exprimée de la même manière, quelque 20 points. Ces quatre dernières années, le taux de couverture global a ainsi progressé de près de 45 points, pour représenter, fin 2006, près de 3,3 fois l'exigence de marge.

partie explicite et une diminution de 6 points de la partie implicite.

Comme en assurance non-vie, l'accroissement de la partie explicite s'explique par l'enregistrement des résultats comptables positifs de 2006, qui ont permis d'éponger les dernières pertes reportées fin 2005 et d'afficher aux bilans de fin 2006 des résultats reportés positifs à raison de 700 millions d'euros.

La diminution des plus-values latentes influence quant à elle défavorablement l'évolution des montants de la partie implicite de la marge disponible.

Le taux de couverture des marges vie s'inscrit tendanciellement à la baisse. Au cours des cinq années d'observation, la partie explicite enregistre un recul de près de 30 points de pourcentage. Ce retrait est également observable au niveau du taux de couverture global.

Fin 2006, la partie explicite de la marge disponible représente 55% de cette dernière et la partie implicite, 45%. La réduction du volume des plus-values latentes explique en grande partie la diminution du poids relatif de la partie implicite de la marge. En 2005, le mouvement contraire avait pu être observé : les plus-values latentes ayant nettement augmenté par rapport à 2004, le poids relatif de la partie implicite avait augmenté de 5 points de pourcentage et la partie explicite ne représentait alors plus

que 53% du total de la marge constituée.

La part plus importante de la partie implicite de la marge en assurance vie par rapport à la non-vie s'explique principalement par l'admission de plus-values latentes mais aussi par la possibilité laissée aux entreprises d'y inclure une partie des frais d'acquisition non amortis (zillmerisation), ainsi qu'un pourcentage de l'estimation des bénéfices futurs.

Marge de solvabilité vie (en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Marge constituée	7.228	7.328	7.625	9.173	11.099	12.195
Marge à constituer	2.797	3.093	3.542	4.105	4.792	5.332

6.3. Test de résistance

En réduisant fictivement de 25% la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité "Marge disponible corrigée à marge à constituer" se détériore de 127 points de pourcentage, passant de 370% à 243%.

Une réduction de valeur de 15% des actifs immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait, en revanche, par une détérioration moyenne nettement moins marquée des ratios de solvabilité, celle-ci étant limitée à 20 points.

Une réduction de 5% de la valeur de marché des obligations et dépôts auprès des établissements de crédit entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de 86 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à 284% du niveau de la marge requise. La part prépondérante des obligations explique l'impor-

tance de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et à la complexité de la gestion "Actif / Passif" des assureurs.

Quel que soit le test de résistance envisagé, la marge disponible corrigée après application du test se détériore légèrement de 2001 à 2002, passant dans certains cas en dessous des 200% de la marge requise, puis s'améliore nettement ensuite à partir de 2003.

Les tests de résistance démontrent la bonne tenue de la solvabilité du secteur aux dépréciations définies par les communications D.231 et D.239 de la CBFA. En cumulant les deux impacts les plus sévères (une réduction de 25% de la valeur de marché des actions et de 5% des obligations), le ratio de couverture se réduirait de 213 points et se fixerait à 157%, contre 217% avec le même calcul conduit fin 2005.

7. Evolution des principaux résultats

7.1. Assurance vie

La contraction des encaissements vie individuelle, touchant surtout des produits du type "universal life" et "unit linked", explique le relèvement en 2006 des ratios de frais et de commissions, après plusieurs années de réduction.

Les produits financiers se fixent à 5,4% des provisions techniques, contre 6,6% en 2005.

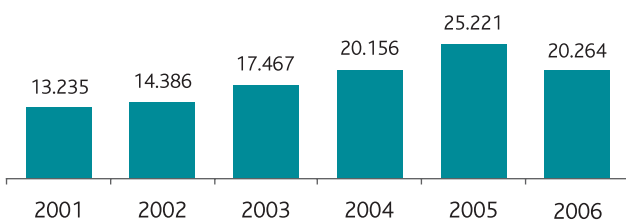
En dépit de l'évolution défavorable tant des ratios de frais que des rendements financiers, le solde technico-financier brut progresse de 0,7 point, pour atteindre 5% des primes en 2006.

Le solde de réassurance cédée s'établissant à 0,3% des primes, le solde technico-financier net s'établit à 4,7% en 2006, contre 4,6% en 2005. Les dotations aux participations bénéficiaires (PB) représentent 0,6% des provisions en 2006, contre 0,4% en 2005. La diminution progressive du taux garanti moyen sur le portefeuille, couplée au succès des fonds cantonnés à taux garanti, explique le mouvement à la hausse des participations bénéficiaires en 2005 et 2006 par rapport aux années antérieures.

Vie (ensemble des opérations)

Primes

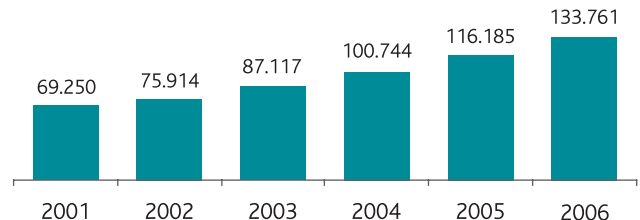
(en millions d'euros)



Vie (ensemble des opérations)

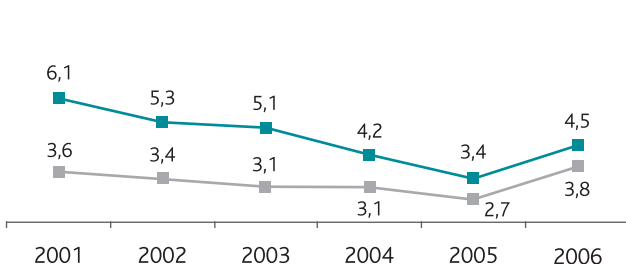
Provisions techniques moyennes

(en millions d'euros)



Commissions et frais généraux

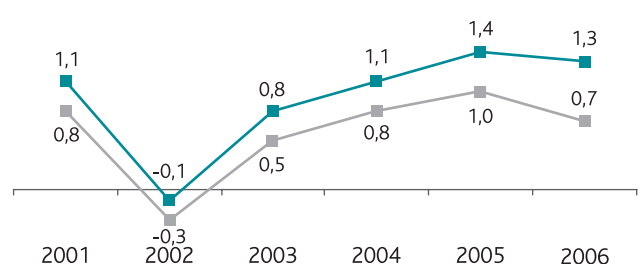
(en % des primes acquises)



■ Frais généraux
■ Commissions

Soldes technico-financiers nets avant et après PB

(en % des provisions vie)



■ Avant
■ Après

7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)

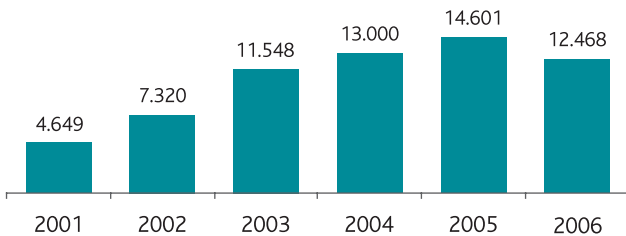
La contraction des encaissements enregistrée en 2006, imputable à la taxe de 1,1%, explique la brusque remontée des ratios de frais. Le relèvement des taux de commissionnement s'explique par la volonté de plusieurs entreprises de relancer la production de leurs produits "vie individuelle". Globalement, ces derniers s'établissent à 9,1% des primes en 2006, contre 6,8% en 2005.

Après trois années d'amélioration continue, les produits financiers régressent de 5,4% des provisions techniques en 2005 à 5,1% en 2006, soit un niveau inférieur à celui de 2001.

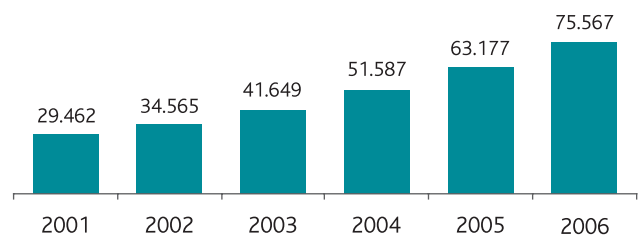
Malgré la hausse des taux de frais et de commissionnement, et de la baisse des rendements financiers, le solde technico-financier brut évolue favorablement, du moins exprimé en pourcentage des primes. Il s'établit ainsi à 5,1% en 2006, contre 4,4% en 2005.

Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier s'établit à 1,7% avant PB et à 0,9% après PB. Le taux de participation aux bénéfices, passe ainsi, entre 2003 et 2006, de 0,3% à 0,8% des provisions techniques moyennes. Ce quasi triplement s'explique par le succès des "fonds cantonnés", où des participations bénéficiaires (PB) contractuelles s'ajoutent au rendement garanti.

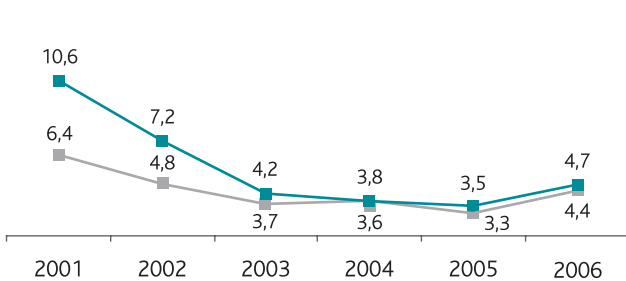
Primes
(en millions d'euros)



Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)

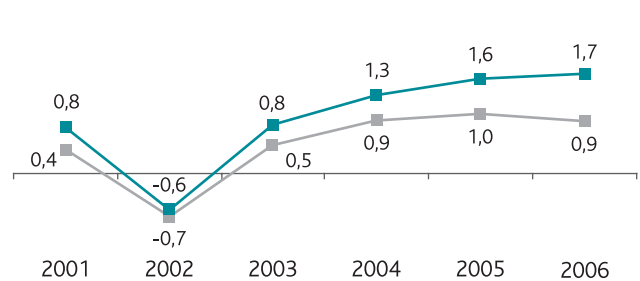


Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



■ Frais généraux
■ Commissions

Soldes technico-financiers nets avant et après PB
(en % des provisions vie)



■ Avant
■ Après

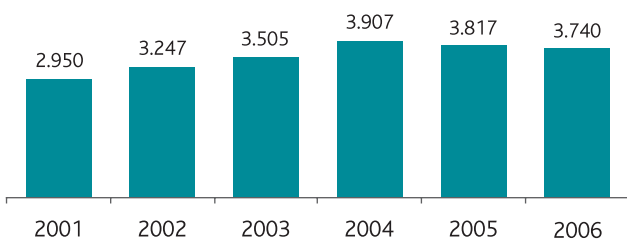
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

Comme pour les activités vie individuelle, les ratios de frais et de commissionnement augmentent en 2006 par rapport à 2005, passant, pour ces opérations, de 8,7% des primes à 9,1%.

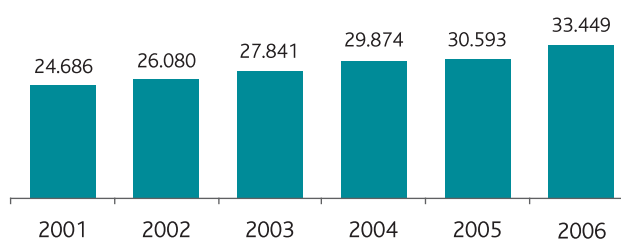
Les résultats financiers sont en léger retrait par rapport à l'an dernier, passant de 5,8% à 5,7% des provisions techniques.

Résultat de cette conjonction défavorable, le solde technico-financier brut s'élève à 8,4% des primes fin 2006, contre 8,8% en 2005. Ce repli reste néanmoins sans incidence sur le montant global des dotations aux participations bénéficiaires, qui représentent 0,5% des provisions tant en 2005 qu'en 2006.

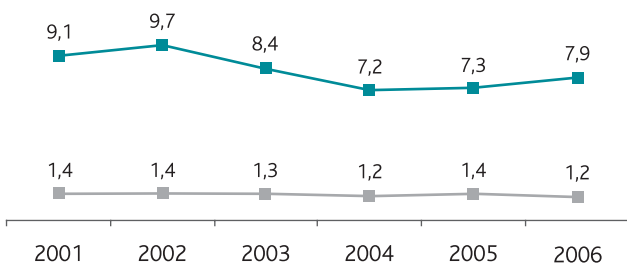
Primes
(en millions d'euros)



Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)

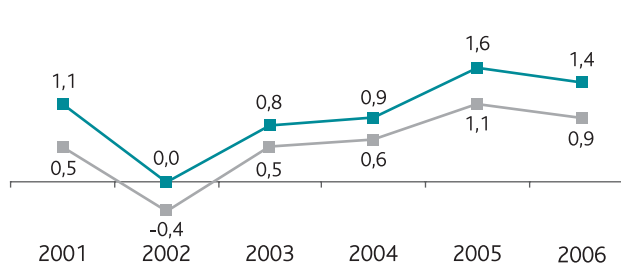


Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



■ Frais généraux
■ Commissions

Soldes technico-financiers bruts avant et après PB
(en % des provisions vie)



■ Avant
■ Après

7.2. Assurance non-vie

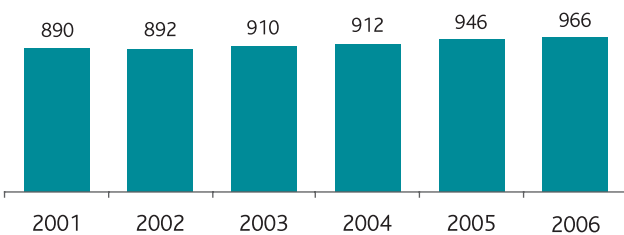
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)

Au contraire de 2005, l'exercice 2006 se caractérise par une réduction des sinistres et des autres charges techniques, qui se traduit par une réduction sensible du déficit technique. Ce dernier est en effet ramené de 29% des primes en 2005 à 23,2% en 2006, soit une amélioration de 6 points de pourcentage.

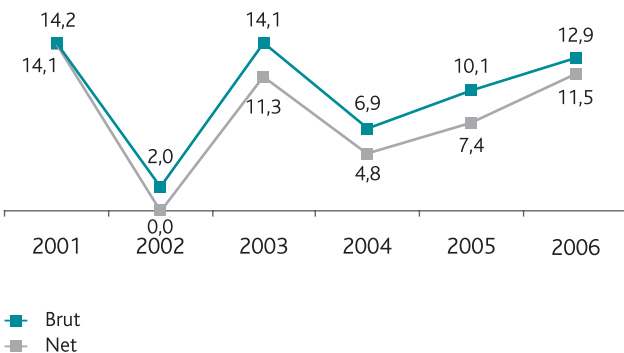
Les produits financiers sont en diminution sensible, puisqu'ils représentent 36,1% des primes acquises en 2006, soit 3 points de moins par rapport à 2005.

Globalement, le solde technico-financier brut poursuit son amélioration et se fixe à 12,9% des primes en 2006, soit 2,8 points de mieux qu'en 2005.

Primes acquises (en millions d'euros)



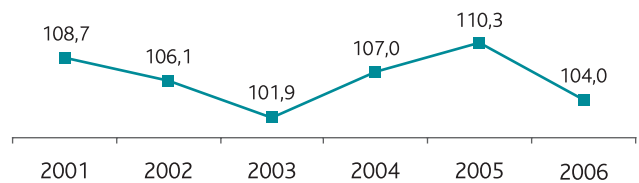
Soldes technico-financiers (en % des provisions vie)



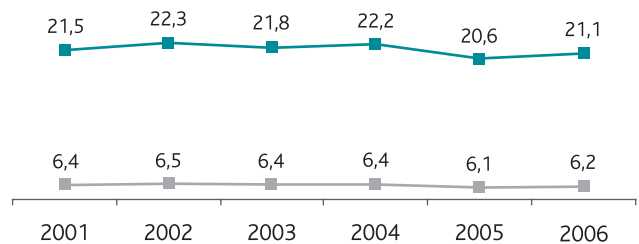
cédée s'est presque réduit de moitié, passant de 2,7% des primes en 2005 à 1,4% en 2006.

Le résultat final de ces opérations en 2006 s'établit à 11,5% des primes, contre 7,4% en 2005, ce qui représente 110 millions d'euros.

Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)

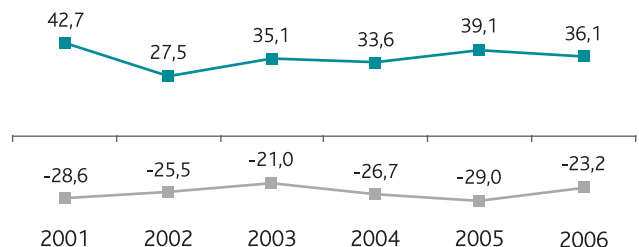


Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



■ Frais généraux
■ Commissions

Résultats technico-financiers (en % des provisions vie)



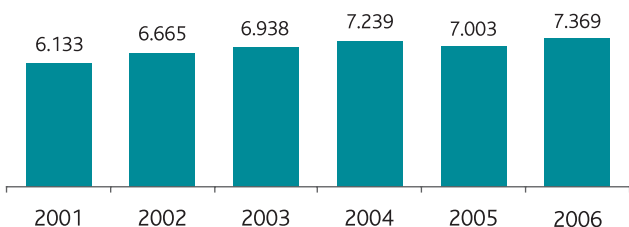
■ Produits financiers nets
■ Résultat technique

7.2.2. IARD : redressement confirmé

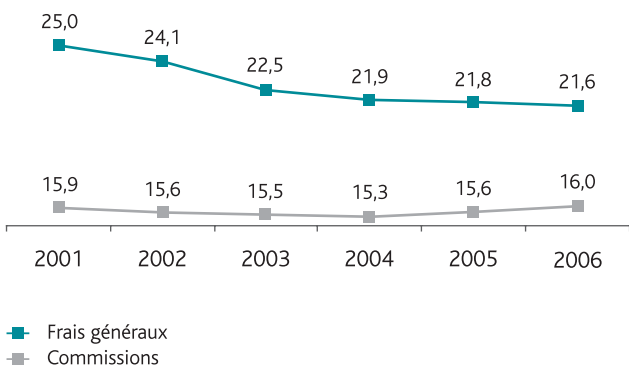
En 2006, les encaissements IARD (Incendie, accidents et risques divers) s'établissent à 7,4 milliards d'euros, contre 7 milliards en 2005. Les bons résultats techniques de l'ensemble des branches IARD se confirment en 2006. Le solde technique reste positif et progresse de 2% des primes acquises en 2005 à 3,1% en 2006. Les produits financiers se maintiennent par rapport à 2005 et permettent au secteur d'obtenir un solde technico-financier brut de réassurance cédée égal à 14,8% des primes acquises, contre 13,1% en 2005.

IARD

Primes acquises
(en millions d'euros)

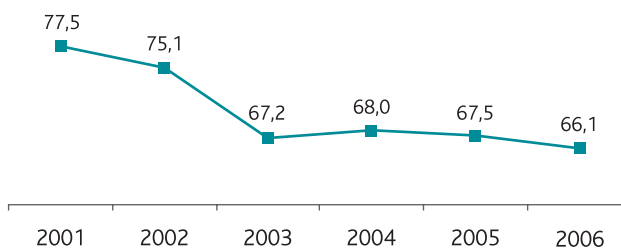


Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)

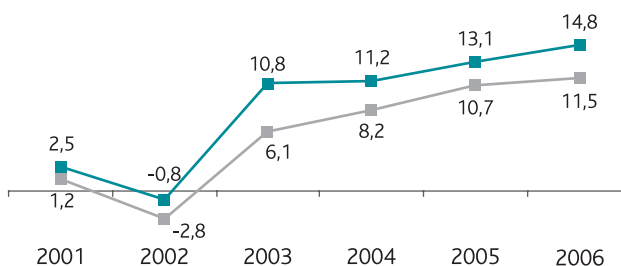


La charge nette de la réassurance cédée s'est sensiblement accrue, passant de 2,4% des primes en 2005 à 3,5% en 2006, après plusieurs années de réduction. En dépit de cet alourdissement, le solde technico-financier net passe de 10,7% des primes en 2005 à 11,5% en 2006, représentant quelque 850 millions d'euros.

Sinistres et charges techniques
(en % des primes acquises)

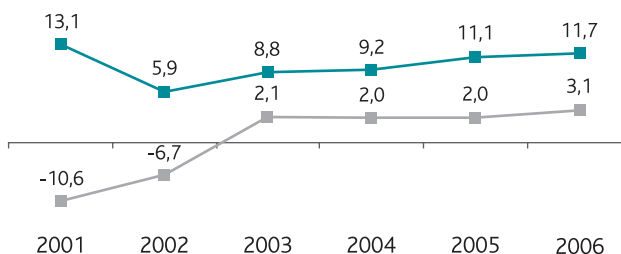


Soldes technico-financiers
(en % des provisions vie)



■ Brut
■ Net

Résultats technico-financiers
(en % des provisions vie)



■ Produits financiers nets
■ Résultat technique

8. Analyse des principales branches IARD

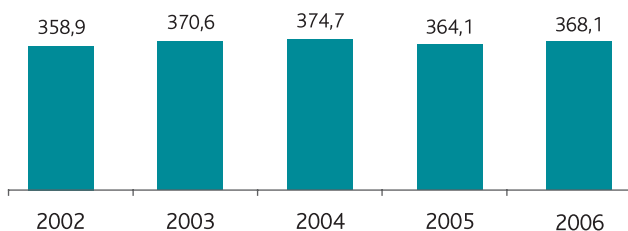
8.1. Accidents (hors accidents du travail) : transferts vers les accidents du travail

En 2006, l'encaissement de la branche accidents (hors accidents du travail) a de nouveau augmenté de 1,1%, pour atteindre 368,1 millions d'euros.

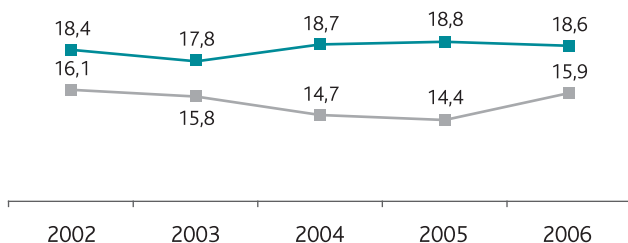
Pour l'assurance accidents individuelle, l'encaissement a diminué chaque année au cours de la période 2002 – 2005. En 2006, on enregistre une progression de 9,4%. Toutefois, l'évolution de cet encaissement varie fortement d'une entreprise à l'autre ces dernières années.

Avec une progression de 3,6% en 2006 et de 13,9% pour la période 2002 - 2006, l'encaissement de l'assurance

Primes et accessoires (en millions d'euros)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)

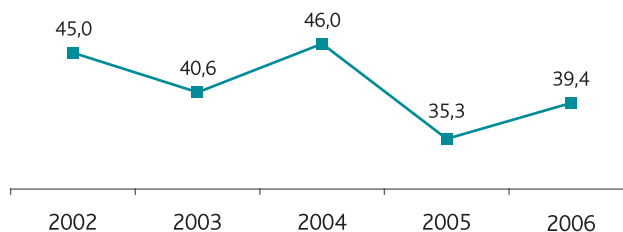


■ Frais généraux
■ Commissions

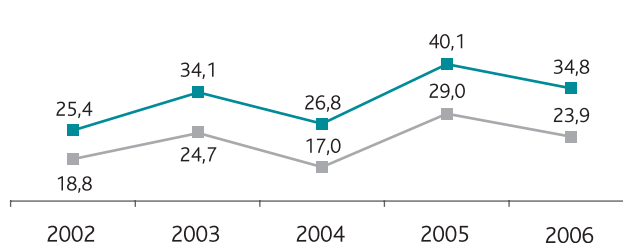
individuelle circulation, mieux connue comme l'assurance conducteur, a crû, ces dernières années, à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble de la branche "accidents". Ce sont surtout les garanties basées sur le droit commun qui gagnent en popularité.

L'encaissement de l'assurance accidents collective a baissé de 3,6% en 2006, suite à une série de mesures prises par le gouvernement concernant l'assurance accidents du travail (entre autres, relèvement du plafond salarial). En conséquence, on constate un glissement d'une partie de l'encaissement de l'assurance accidents collective vers l'assurance accidents du travail.

Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



■ Technico-financier brut
■ Technique

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2005	2006
Individuelle générale	23,6	14,4	34,3
Individuelle circulation	17,7	48,0	57,2
Collectives	47,3	46,7	28,1
Autres	11,4	38,3	28,2

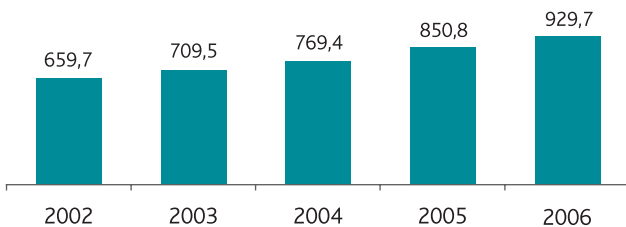
8.2. Maladie: retour à un équilibre précaire

Au cours des cinq dernières années, l'encaissement de la branche "maladie" a progressé de 40,9%, dont 9,3% en 2006. Cette progression résulte en grande partie du succès des assurances hospitalisation tant individuelles que collectives dont les encaissements augmentent respectivement de 15% et de 9,1% en 2006.

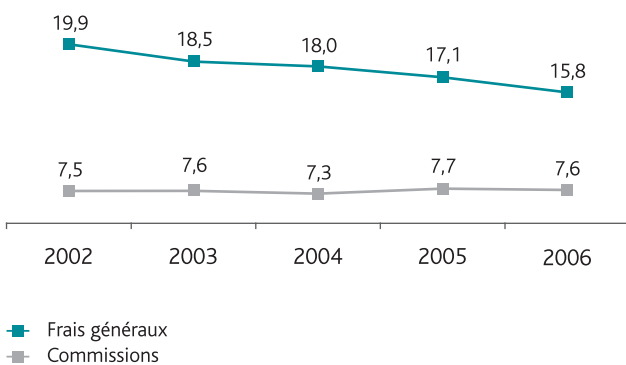
Après quatre années déficitaires, les produits des placements suffisent en 2006 pour maintenir la branche en équilibre.

Pour la première fois depuis 2002, on enregistre à nouveau un résultat légèrement positif pour l'assurance hospitali-

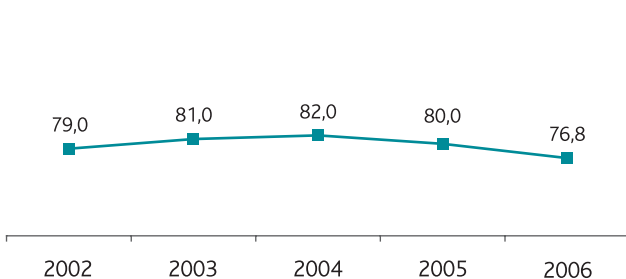
Primes et accessoires (en millions d'euros)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



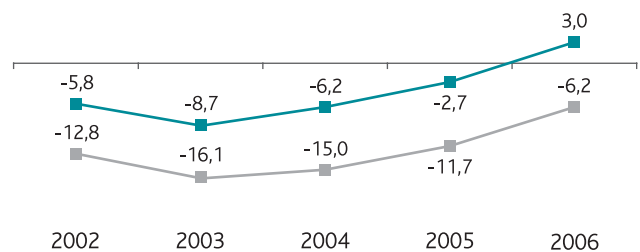
Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



sation individuelle. Le déficit en assurance hospitalisation collective continue de diminuer en 2006 pour s'établir à 6,6% des primes acquises.

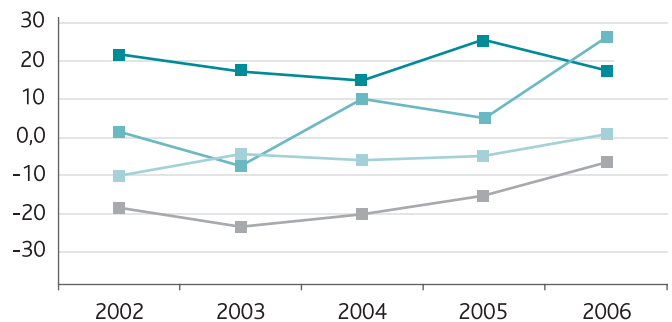
La loi du 20 juillet 2007 fixe de nouvelles conditions pour l'adaptation des primes et des prestations de l'assurance des soins de santé. Les primes peuvent être adaptées sur la base de l'indice des prix à la consommation ou d'un indice alternatif basé sur des paramètres objectifs et approuvés par la CBFA. En outre, la possibilité est prévue d'adapter les primes et les conditions d'assurance lorsque des circonstances externes (modifications légales, modifications de la sécurité sociale,...) l'exigent.

Soldes en fonction des primes acquises (en %)



■ Solde technico-financier brut
■ solde technique

Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)



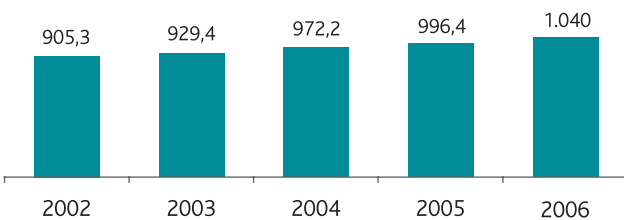
■ Revenu garanti collective
■ Revenu garanti individuelle
■ Assurance hospitalisation individuelle
■ Assurance hospitalisation collective

8.3. Corps de véhicules : un milliard d'euros

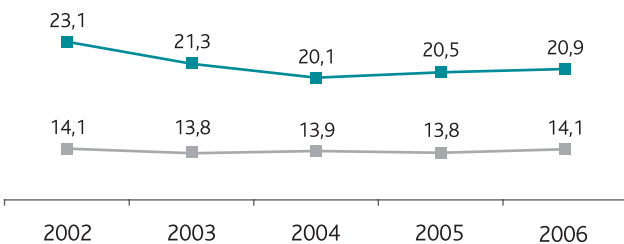
L'encaissement de la branche "corps de véhicules" a augmenté de 2,5% en 2003 et en 2005, les hausses se sont élevées à environ 4,5% en 2004 et en 2006. Cette progression s'explique notamment par l'évolution des immatriculations des véhicules neufs.

D'après un échantillon de 64% du marché, la prime moyenne "corps tourisme et affaires" passe de 367 à 372 euros en 2006, soit une augmentation de 1,2%. Cette hausse est liée à l'augmentation de la valeur à neuf des véhicules.

Primes et accessoires (en millions d'euros)



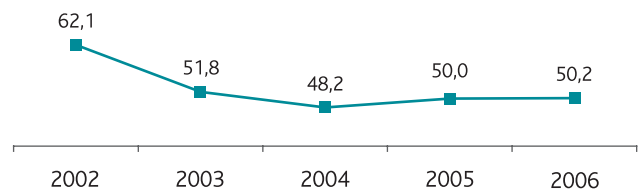
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



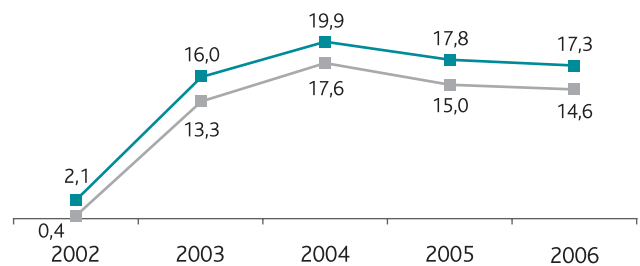
■ Frais généraux
■ Commissions

Au début du vingt et unième siècle, la charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises s'élevait à moins de 70% pour retomber depuis 2003 à environ 50%. Cette évolution favorable est due, d'une part, à l'attention accrue pour la sécurité routière et d'autre part, d'une forte diminution du nombre de vols de véhicules. Si, en tourisme et affaires, la Police fédérale enregistrait encore 28.448 vols (y compris tentatives de vol) en 2002, ce nombre est tombé à 16.854 cas en 2006. En 2002, le nombre de vols enregistrés dans les véhicules s'élevait à 97.923, tandis que ce nombre n'atteignait plus que 78.090 en 2005. En 2006, ce nombre a cependant à nouveau augmenté pour atteindre 86.553.

Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2006 (en %)		
		Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	82,6	0,1	55,2	23,4
Transport de choses MMA < ou =3,5 T	8,8	9,0	43,6	19,2
Transport de choses MMA >3,5 T	7,3	26,1	49,3	41,4

8.4. Incendie et autres dommages aux biens: premier effet Catnat

Les encaissements de la branche incendie croissent de 6,9% en 2006, contre 2,0% en 2005. Les opérations "risques simples" affichent une croissance de 8,4% en 2006, tandis que celle pour les risques spéciaux n'atteint que 1,4%. La progression en risques simples résulte en partie de l'entrée en vigueur, depuis le 1er mars 2006, de la couverture obligatoire pour les catastrophes naturelles qui en découlent pour les risques simples. L'encaissement de la catégorie "habitations" croît même de 9,5% en 2006. Il ressort du rapport du Bureau de tarification catastrophes naturelles que, pour 98% des habitations, le taux de prime pour la couverture des catastrophes naturelles ne dépasse

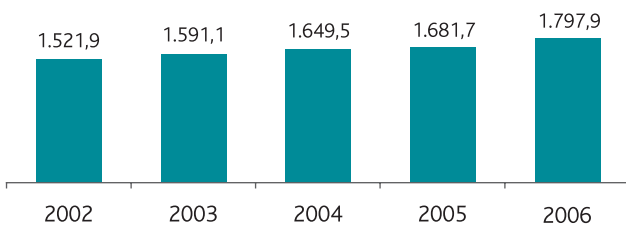
pas 0,2%, soit 5 euros (hors taxe) pour un capital assuré de 25.000 euros. Au 31 décembre 2006, un peu plus de 30.000 risques simples étaient assurés aux conditions du Bureau de tarification à un taux de prime de 0,9%.

L'encaissement pour les risques spéciaux (sans les assurances techniques) augmente à nouveau de 2,3% en 2006, contre une diminution de 12,4% en 2005.

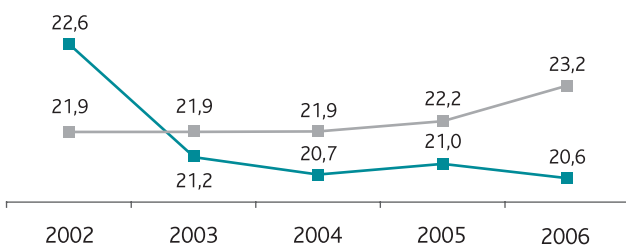
A la suite des mauvais résultats enregistrés à la fin des années nonante et pour répondre aux conditions plus strictes des réassureurs, les entreprises d'assurances avaient procédé à des augmentations tarifaires pendant la période 2001 – 2002.

Ce redressement, conjugué à l'absence de sinistres majeurs au cours de ces dernières années, a considérablement ravivé la concurrence.

Primes et accessoires (en millions d'euros)

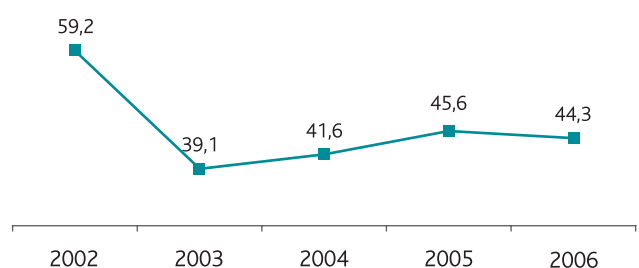


Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)

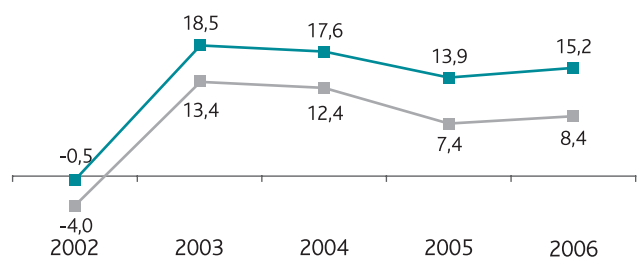


■ Frais généraux
■ Commissions

Charge des sinistres en fonction des primes acquises: (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2005	2006
Risques simples			
Habitations	59,3	11,7	13,3
Risques agricoles	2,6	-0,2	-2,2
Entreprises	11,9	4,4	8,5
Autres	5,6	25,4	10,2
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	15,7	26,5	32,1
Assurances techniques	4,9	30,5	33,0

8.5. RC Automobile : prime moyenne à la baisse

Le succès des formules maintenant la prime inchangée en cas de sinistre explique la croissance limitée à 0,2% de l'encaissement en RC "tourisme et affaires" en 2006.

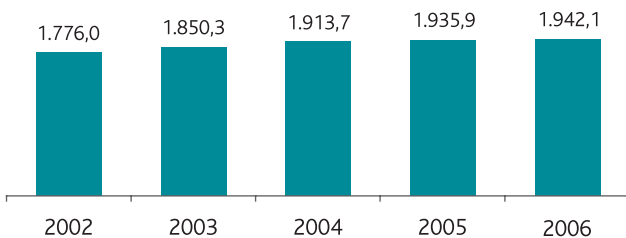
L'indicateur élaboré par Assuralia et qui reflète l'évolution du coût des sinistres en RC véhicules automoteurs, a augmenté de 9,7% pendant la période 2002 – 2006. Grâce à l'attention accrue pour la sécurité routière, la fréquence des sinistres a diminué en 2002 et en 2003. En 2004 et en 2005, elle était à nouveau en légère hausse. En 2006, on observe une fréquence des sinistres comparable à celle de 2004. Compte tenu également d'un

encaissement en hausse, il en résulte une baisse de la charge des sinistres relative en fonction des primes acquises de 78,3% en 2002 à 66,4% en 2006.

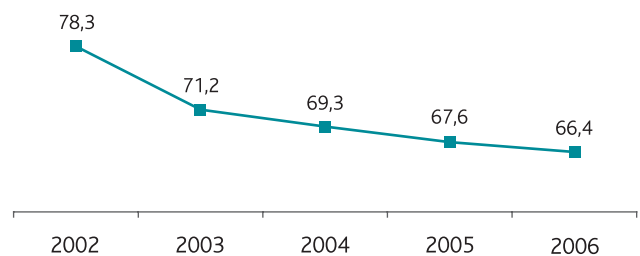
Pour la catégorie "transport de choses MMA > 3,5 T", le ratio sinistres à primes s'établit à 91% en 2006.

Grâce également à l'évolution favorable de la rentabilité sur le marché, le nombre de risques assurés par le Bureau de tarification est resté limité à un peu moins de 10.000 en 2006. Les chauffards représentent la majeure partie de ces risques. Ils payent une prime considérable pour leur assurance.

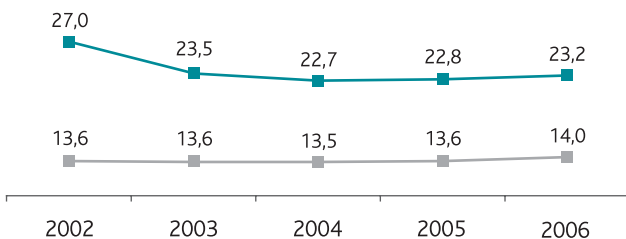
Primes et accessoires (en millions d'euros)



Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)

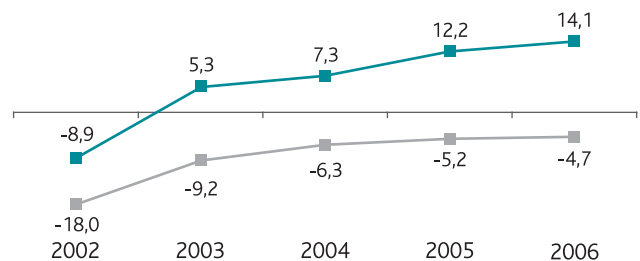


Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



■ Frais généraux
■ Commissions

Soldes en fonction des primes acquises (en %)



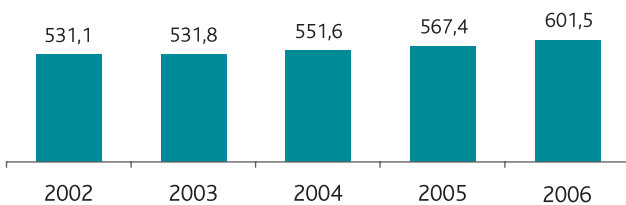
■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2005	2006
Tourisme et affaires	76,9	14,2	16,6
Deux-roues	3,6	11,2	27,8
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	9,5	7,5	9,8
Transport de choses MMA > 3,5 T	9,0	5,4	-3,9

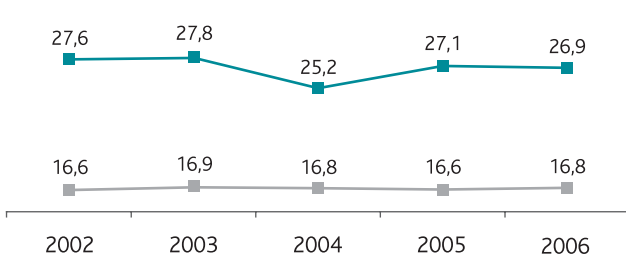
8.6. RC générale : résultats positifs

L'encaissement de la branche RC générale croît de 6% en 2006, alors que la croissance au cours de ces cinq dernières années ne s'élève qu'à 13,3%. Les produits sous-jacents connaissent toutefois une évolution fort contrastée en 2006. Les encaissements en "RC exploitation et après livraison" et en "RC professionnelle" augmentent respectivement de 6,1% et de 8,5% en 2006, tandis que l'encaissement pour la "RC lieux publics" ne progresse que de 1,2%.

Primes et accessoires (en millions d'euros)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)

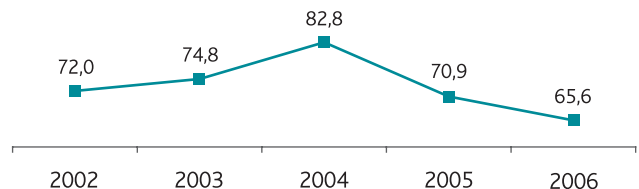


■ Frais généraux
■ Commissions

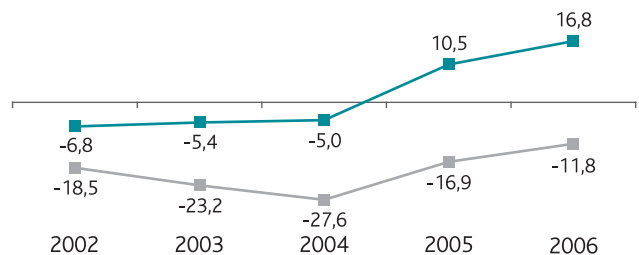
En "RC vie privée", l'encaissement connaît une hausse de près de 4%.

Pour la "RC vie privée" et la "RC exploitation et après livraison", les provisions en fonction des primes acquises connaissent une augmentation moins forte qu'en 2005. En outre, les prestations en fonction des primes acquises diminuent en 2006. Ainsi, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises s'accroît pour atteindre respectivement 15,8% en 10,2%.

Charge des sinistres en fonction des primes acquises: (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2005	2006
RC vie privée	23,6	7,0	15,8
RC exploitation et après livraison	48,5	5,0	10,2
RC professionnelle	18,9	25,2	7,7
RC lieux publics	1,5	50,8	59,4
RC autres	7,5	-38,6	86,2

8.7. Protection juridique :

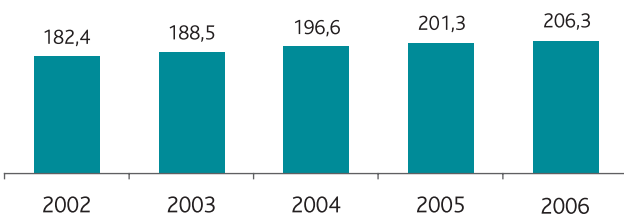
Protection juridique véhicules

L'encaissement de la protection juridique véhicules a continué d'augmenter en 2006 (2,5%) pour s'établir à 206,3 millions d'euros. Le nombre de contrats restant pratiquement constant entre 2005 et 2006, cette augmentation résulte d'une hausse de la prime moyenne qui s'élève à quelque 36 euros en 2006.

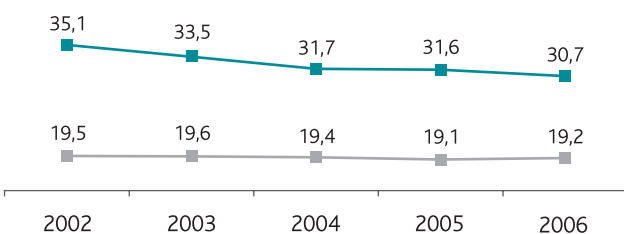
En 2006, 13% seulement des entreprises enregistrent un résultat négatif pour la protection juridique véhicules. Leur part dans l'encaissement de ce marché représente 8,4%. Une seule entreprise était déficitaire en 2005 et en 2006.

Protection juridique véhicules

Primes et accessoires (en millions d'euros)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



■ Frais généraux
■ Commissions

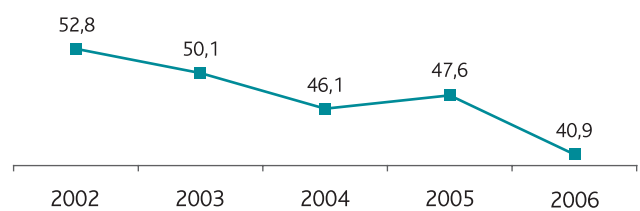
Protection juridique autres

L'encaissement de la protection juridique hors véhicules a enregistré une hausse de 7,3% en 2006 pour s'établir à 91,9 millions d'euros. Près de 75% de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique vie privée. Les 25% restants ont trait à la protection juridique des entreprises.

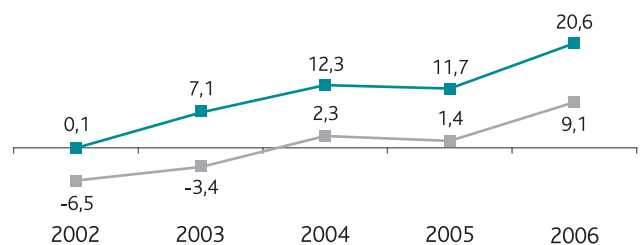
Pour la protection juridique vie privée, le nombre de contrats en 2006 croît de près de 1,7% et la prime moyenne augmente de 6,1%. Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats croît de 3,1% tandis que la prime moyenne reste pratiquement constante.

Après l'évolution positive des années précédentes, le solde technico-financier brut présente en 2006 à nouveau un déficit considérable, à savoir 14,7% des primes acquises.

Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



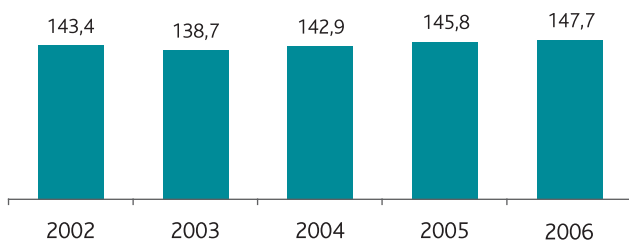
■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

8.8. Assistance : croissance stagnante

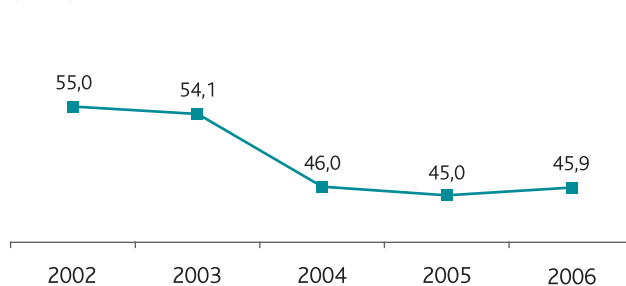
Le recul de l'encaissement de la branche "assistance" en 2003 était dû au fait qu'une entreprise européenne n'a plus procédé en Belgique au reporting relatif à ses contrats internationaux.

Depuis 2003, la croissance diminue d'année en année. Avec une croissance de 1,3% seulement en 2006, l'encaissement global s'élève à 147,7 millions d'euros.

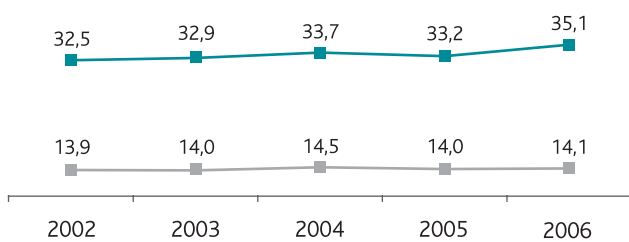
Primes et accessoires (en millions d'euros)



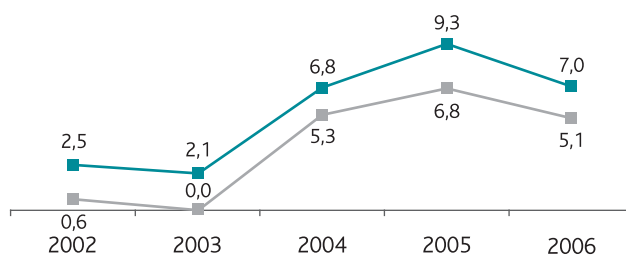
Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique